



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 06 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Cécile ARNAUD pouvoir à Géraldine GROSSELLI, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Lucie BALMET pouvoir à Elodie JODAR, Bruno DE CRECY pouvoir à Michel MARTOIA, Stéphane TONIZZO

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_10_06072026

Tarifs des accueils périscolaires 2026-2027

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur sur l'année scolaire 2025-2026. Elle rappelle que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis la rentrée scolaire 2021.

- **Pour la cantine :**

Madame le Maire explique que le fournisseur des repas augmentant tous les ans son tarif de repas unitaire, une augmentation du tarif de base est proposée pour la rentrée scolaire 2026 de 6,20 euros à 6,35 euros.

L'ensemble des tarifs, différenciés en fonction du niveau scolaire de l'enfant (réduction de 10% sur les repas des enfants de maternelle), du quotient familial de la famille ou encore de la composition de la famille (réduction de 20% du tarif de repas à compter du 3^{ème} enfant), sera réajusté pour suivre cette augmentation.

Un tarif est ajouté pour les repas des enfants non-inscrits dans les délais. Il est **applicable à tous** sans référence au quotient familial.

- **Pour les sessions de garderie :**

Il est proposé de conserver les tarifs 2025-2026.

- **Concernant le règlement intérieur :**

Madame le Maire indique que le règlement intérieur a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Fixe les tarifs 2026-2027 pour la cantine comme suit :

	Elèves de PRIMAIRE		Elèves de MATERNELLE	
Quotient familial	Aide	Montant à la charge des familles	Aide	Montant à la charge des familles
0 à 460	3,64 €	2,71 €	3,91 €	2,44 €
461 à 620	3,38 €	2,97 €	3,68 €	2,67 €
621 à 810	3,12 €	3,23 €	3,45 €	2,90 €
811 à 1000	2,41 €	3,94 €	2,80 €	3,55 €
1001 à 1200	1,74 €	4,61 €	2,20 €	4,15 €
1201 à 1400	1,02 €	5,33 €	1,56 €	4,79 €
1401 et +	0,51 €	5,84 €	1,10 €	5,25 €
Elèves en famille d'accueil	2,25 €	4,10 €	2,66 €	3,69 €
REPAS sans inscription préalable	6.35 €			

+ Un abattement de 20% sera réalisé sur le tarif du repas à partir du troisième enfant de la même famille.

❖ **Fixe les tarifs 2026-2027 pour les sessions de garderie comme suit :**

		Tarif session 7h30 – 8h30		Tarif session 16h20 - 17h20		Tarif session 17h20 - 18h00	
	Quotient familial	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles
Résidents susvillois	0 à 460	0,55 €	0,75 €	1,15 €	1,35 €	1,10 €	0,70 €
	461 à 620	0,45 €	0,85 €	1,00 €	1,50 €	0,90 €	0,90 €
	621 à 810	0,35 €	0,95 €	0,80 €	1,70 €	0,70 €	1,10 €
	811 à 1000	0,15 €	1,15 €	0,35 €	2,15 €	0,30 €	1,50 €
	1001 à 1200	0,10 €	1,20 €	0,25 €	2,25 €	0,20 €	1,60 €
	1201 et +	0,05 €	1,25 €	0,10 €	2,40 €	0,10 €	1,70 €
Elèves en famille d'accueil		0,05 €	1,25 €	0,10 €	2,40 €	0,10 €	1,70 €
Résidents non-susvillois		0	1,30 €	0	2,50 €	0	1,80 €
Annulation non justifiée		2,50 €					
Dépassement au-delà de 18h00		2,50 €					

Dit que l'ensemble de ces tarifs seront accordés uniquement sur présentation de la dernière attestation C.A.F. ou de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année précédente.

Valide le règlement intérieur des accueils périscolaires 2026-2027

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09 juillet 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*



Le Maire
Valérie CHALLON

